

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Dominique POULAIN, Mme Dieynaba KAMARA, M. Pierre COSTI, M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, Mme Marion VEDRINE, Mme Régina LAHUTTE, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX, Mme Isabelle BARON, M. Lionel TETU, Mme Meriem GAFSI, Mme Fatna FARH, M. André BIASI (à partir de la délibération n°2018-11-05), M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme Catherine LE COSSEC (Pouvoir Mme Michelle CHENIAUX), Mme Ludivine DELANOUE (Pouvoir M. Dominique POULAIN), M. Nicolas MOTTE (Pouvoir M. Hervé PAILLET), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (Pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), M. André BIASI (Pouvoir M. Guillaume CARISTAN) (jusqu'à la délibération n°2018-11-04), conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Régina LAHUTTE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

**Délibération n°2018-11-01 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2018-08-202 à 2018-10-257)**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

**Délibération n°2018-09-02 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal – Séance du 24 septembre 2018**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2018.

**Délibération n°2018-11-03 : Réitération de garantie d'emprunt de la société EFIDIS dans le cadre d'un réaménagement de dette**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Délibération n°2018-11-04 : Convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement communale**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS (M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement communale à intervenir avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France et la société Veolia Eau.

**Délibération n°2018-11-05 : Association Mémoire de Lozère - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association Mémoire de Lozère.

**Délibération n°2018-11-06 : Concession de service n°2018-CC-01 : Mise à disposition et exploitation de mobiliers urbains pour la Ville de Palaiseau - Approbation du choix du concessionnaire**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS (M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal approuve le choix du concessionnaire et ainsi l'attribution du contrat de concession de service pour la mise à disposition et l'exploitation de mobiliers urbains pour la Ville de Palaiseau à : JC DECAUX France, 17 rue Soyer, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

**Délibération n°2018-11-07 : Etablissements et services d'accueil municipaux de jeunes enfants – Règlement d'attribution des places**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement d'attribution des places au sein des établissements et services d'accueil municipaux de jeunes enfants, tel que joint à la délibération.

**Délibération n°2018-11-08 : Délibération tendant à l'organisation par l'EPAPS d'une réunion publique complémentaire dans le cadre de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 9 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA) et 1 ABSTENTION (M. Eric HOUET).

Le conseil municipal demande à l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay la tenue d'une réunion publique complémentaire au cours du mois de décembre pour permettre à l'Etat d'une part de clarifier sa position sur la conduite de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC et d'autre part de confirmer officiellement l'abandon du projet de Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre de la Ferme de la Vauve.

**Délibération n°2018-11-09 : Création d'une réserve communale de sécurité civile**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de créer une réserve communale de sécurité civile.

**Délibération n°2018-11-10 : Bilan accessibilité handicap 2017**

PRISE D'ACTE

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'accessibilité aux personnes handicapées de l'année 2017.

**Délibération n°2018-11-11 : Vœu de la majorité municipale relatif au SIOM**

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS (M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA)

Le conseil municipal de Palaiseau demande à la société SEPUR et à la CGT :

- de transmettre aux communes concernées l'ensemble des éléments portant sur l'évolution des conditions de travail du personnel (en termes de rémunération, de temps de travail, etc.) ;

- de renouer le dialogue et de relancer au plus vite les négociations ;
  - de reprendre dès cette semaine les collectes, le temps d'aboutir à un accord.
- Le conseil municipal rejette par 29 voix la proposition d'amendement déposée par les groupes d'opposition.

### **Questions orales**

La séance est levée à 23h10.

Fait à Palaiseau, le 19 novembre 2018

Le Maire,  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : 10/10/2018